



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 25 mars 2024

Délibération n° 6-11-2024

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Sabrina BECHET, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY,

Pouvoir : Guillaume BOULAYE à Sara FERAUD

Excusés : Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Nora MAGNAN,

Absents : Sylvie GUERRAND, Gérard DUBUCHE, Camille DAEL, Guillaume WIENER,

Date de la convocation : 20 mars 2024

### Objet

### CCAS : APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT 2024

#### Exposé des motifs :

Dans le cadre de la prise en charge des violences intrafamiliales, le CCAS a recours à deux appartements de mise à l'abri. Ces appartements ont été équipés grâce à la solidarité collective.

Le CCAS souhaite équiper à neuf les logements et ainsi à solliciter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 9 000 euros soit 80% du montant total d'investissement.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer.

#### Délibération :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'investissement proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S  
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

